

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 01 Octobre 2020 à 20H00

A la salle du conseil

Nombre de Membres :	En exercice : 14
☞ Présents : 13	ARRIETA Marie, CHALET Frédéric, COURNUT Henri, FABRE Annie, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, REBOIS Olivier, ROBLOT Sandrine, VERGNAT Christophe, WOROU Simon
☞ Absents excusés :	SIMON Nathalie
☞ Absents :	
☞ Procurations données :	SIMON Nathalie à MALGOUYRES Christophe
☞ Secrétaire de séance :	COURNUT Henri
☞ Date de la convocation :	25 Septembre 2020

❖ **Ordre du jour**

❖ **Questions diverses**

- Bilan du marché des producteurs édition 2020
- Compte rendu des réunions extérieures
- Nouvelle organisation des agents techniques
- Lettre d'information n°2
- Avis du Domaine sur la Valeur Vénale des parcelles B 656 et B 666
- Organisation de la cérémonie de réception de la Marianne d'Or et acquisition
- Acquisition des vitres extérieures supplémentaires d'affichage
- Lancement du Projet « Maison pour Tous »
- Prise des arrêtés d'interdiction de décharge et d'accès aux vestiaires du Piboul
- Demande de la société de chasse de Sainte Juliette
- Parrainage de l'association Solidarity/Humanity

❖ **Délibérations :**

- 2020/057 Mise en place des frais de transports aux élus
- 2020/058 Désignation des délégués aux commissions communautaires
- 2020/059 Désignation des délégués auprès du SMICA
- 2020/060 Election des membres de la commission Voirie/Assainissement/Urbanisme
- 2020/061 Election du 4ème adjoint
- 2020/062 Délégations accordées aux élus délégués
- 2020/063 Fixation des indemnités au 4ème adjoint et aux élus délégués
- 2020/064 Fixation du prix de la location du chapiteau
- 2020/065 Vente du lot 11 des Agoustes
- 2020/066 Demande de subventions pour la 2ème tranche du cœur de village
- 2020/067 Acquisition de la Marianne
- 2020/068 Possession de la Marianne

Monsieur le Maire introduit le conseil par ces quelques mots « Le conseil se tient en présence de journalistes de France 2 qui font un reportage sur le Rugby pour l'émission Rencontre à XV. La philosophie de la discipline du rugby étant de jouer collectif, c'est également le cas dans une collectivité, travailler ensemble.

❖ Approbation du compte rendu de la séance du 3 septembre 2020

Monsieur le Maire donne lecture des grandes lignes du compte rendu de la séance du 3 septembre. Le compte rendu est validé à 12 voix pour et 1 voix contre et un absent.

❖ Questions diverses

Arrivé de Monsieur Christophe MALGOUYRES

➤ Bilan du marché des producteurs édition 2020

La nouvelle édition du marché s'est tenue du 11 au 13 septembre avec la participation active de l'association Rando Santé, du café Au fil du Viaur et de l'association Ajal. Monsieur le Maire saisit l'occasion pour remercier tous les participants.

La commission animation fait un bilan positif de cette édition malgré le protocole Covid-19 qui a eu une influence sur l'organisation du marché.

Marie Pean-Barre, Sandrine Roblot et Marie Arrieta demandent à ce qu'il y ait plus d'anticipation dans la préparation de la prochaine édition. Les membres de la commission s'accordent à dire que c'est une réussite pour la commune avec la météo au rendez-vous, l'affluence du monde, une très bonne ambiance. Il manquait juste un peu d'exposants.

Tous remercient l'association Ajal pour la programmation.

Monsieur Christophe Malgouyres propose de prendre contact avec la chambre d'agriculture pour le prochain marché de producteurs.

➤ Compte rendu des réunions extérieures

Marie Pean-Barre a participé à trois réunions, une au syndicat des eaux, à l'antenne solidarité ainsi qu'au syndicat mixte du bassin du Viaur. Elle a distribué tous les documents qu'elle a récupérés à ces réunions et a jugé utile d'en faire profiter les élus.

Elle rappelle que dimanche 27 septembre a eu lieu l'élection des sénateurs, en tant que grande électrice et donne le résultat de ces élections.

➤ Nouvelle organisation des agents techniques

Les agents techniques sont sous la direction de Jean Paul Hygonnet, il a été décidé de confier la gestion des salles des fêtes (location et entretien) : celle du Piboul à Pierre Racanière et celle de Sainte Juliette à Jonathan Toulas. Une fois par mois, le ménage sera fait en approfondi par les Atsem.

La distribution des flyers sera également assurée désormais par les deux agents. Il leur sera attribué une prime en compensation sur le RIFSEEP.

➤ Lettre d'information n°2

Comme il y a une nouvelle organisation au sein de l'équipe municipale, du fait de la redistribution des délégations et des dernières décisions prises par le conseil. Il est nécessaire de faire une deuxième lettre d'information à la population. Il faudrait se réunir pour travailler sur la lettre information. Monsieur le Maire demande à Monsieur Olivier REBOIS de pouvoir organiser cette réunion.

Monsieur le Maire propose également de commencer à ébaucher la réalisation du premier bulletin municipal qui devrait être envoyé à la population vers le 15 décembre.

➤ Avis du Domaine sur la Valeur Vénale des parcelles B 656 et B 666

Monsieur Ranvier a décidé finalement de nous vendre les parcelles B 656 et B 666 au prix réévalué du Domaine.

Il se trouve que la commune n'est pas intéressée par toute la superficie, mais un morceau entre 500 et 800 m². Il se trouve également qu'une personne serait intéressée par ces parcelles.

Afin d'éviter toute accusation de connivence et surtout de favoritisme plus tard, Monsieur le Maire propose que cette personne achète directement à Monsieur Ranvier et que la commune préempte la surface dont on a besoin.

Cette acquisition devrait nous permettre de désengorger et d'économiser du foncier sur le futur lotissement en continuité de celui des Hauts de l'Espaillou.

➤ Organisation de la cérémonie de réception de la Marianne d'Or et acquisition

Suite à la distinction du prix de la Marianne reçue par Monsieur le Maire et la mise en valeur de la commune, il est prévu dans le protocole, l'organisation de la cérémonie de la remise de la Marianne en présence de la préfète, de la Présidente de la Région, du Président du Conseil Départemental et un panel d'élus. Cette réception pourrait être faite lors de la réception des travaux de la « Maison pour Tous » prévue pour avril si tout va bien.

Mais en attendant, il faudrait commander la statue qui a un prix.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour du conseil la délibération d'acquisition de la Marianne d'Or et également sa destination finale.

➤ Acquisition des vitres extérieures supplémentaires d'affichage

Monsieur le Maire rappelle que lors de la campagne pour les élections municipales, il a été demandé par la population de communiquer plus largement.

Il rappelle également qu'un nouveau site internet est en préparation, il a été mis en place les lettres d'information, ainsi que la réalisation des bulletins municipaux.

Monsieur le Maire propose d'installer des panneaux d'affichage dans des hameaux à populations suffisantes pour compléter le dispositif de communication de la commune.

Il propose de commander 5 nouveaux panneaux d'affichage au prix de 135 euros HT.

Madame Pean Barre demande à ce qu'il y ait aussi des panneaux à côté pour les associations.

➤ Lancement du Projet « Maison pour Tous »

Henri Cournut s'occupe des travaux de la Maison pour Tous, il informe le conseil des quelques points techniques à finaliser, mais que les travaux devraient attaquer très prochainement.

➤ Prise des arrêtés d'interdiction de décharge et d'accès aux vestiaires du Piboul

Afin de sécuriser les éventuels dommages qui pourraient être demandés à la commune et les responsabilités pénales encourues par le Maire en cas d'incidents graves sur le site des vestiaires de foot au Piboul et aussi au cas où l'on aurait été dénoncé pour non-déclaration des travaux, Monsieur le Maire informe le conseil qu'un arrêté d'interdiction d'accès aux vestiaires du foot au Piboul est pris. Il rappelle que c'est le temps de régulariser les demandes d'autorisations de travaux que Monsieur le Maire confie à Monsieur Henri Cournut. Monsieur le Maire espère que cette régularisation se fasse rapidement pour rouvrir le site à tous les habitants et aux associations de la commune.

Les habitants du quartier Espaillou saisissent régulièrement Monsieur le Maire quant au non-respect de la décharge communale à l'Espaillou.

Aussi, afin de ne pas polluer davantage la source d'eau qui se trouve en contre bas, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est indispensable de prendre un arrêté d'interdiction de décharge et de bloquer l'accès par des corridors de terre.
Il ne sera autorisé que les déchets de la commune.

- Demande de la société de chasse de Sainte Juliette

La société de chasse de Sainte Juliette Sur Viaur demande à son tour un terrain pour poser un mobil home, le terrain à côté de la station a été évoqué, mais n'a pas été retenu.
La commune continue sa réflexion, pour trouver un emplacement adéquat.

- Parrainage de l'association Solidarity/Humanity

Une association a saisi Monsieur le Maire afin que les habitants qui le souhaitent, parrainent des enfants. Monsieur le Maire demande au conseil, s'il est autorisé à publier cette demande sur le bulletin municipal ? Madame Annie Fabre propose que chaque élu également puisse mettre à l'honneur une association de son choix dans le bulletin municipal.

❖ Délibérations

Départ de Mme Nathalie Simon.

2020/057: Mise en place des frais de transport aux élus sans délégations

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les élus peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune. La réunion doit avoir lieu hors du territoire communal. Seuls les élus qui ne perçoivent pas d'indemnité y auront droit.

La prise en charge de ces frais est assurée dans les mêmes conditions que les agents de la fonction publique territoriale (frais de transport remboursés sur production d'un état de frais et des pièces justificatives).

Après en avoir délibéré, les élus, décident à 13 voix pour et 1 abstention :

- **De prendre** en compte le remboursement des frais de transport des élus qui n'ont pas de délégation. Le remboursement intervient sur présentation des pièces justificatives à la demande de l' élu.
- **D'inscrire** les crédits suffisants au budget communal concernant l'ensemble.

2020/058: Désignation des délégués aux commissions communautaires

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il appartient au Conseil Municipal de désigner des délégués auprès de la communauté de commune du Pays Ségali.

***Les représentants pour la CIID :** POMIE Alain

*** les 11 commissions thématiques** de travail

Les commissions seront composées du maire ou de son suppléant et d'un membre du conseil municipal délégué des communes.

- * Collecte et traitement des déchets : POMIE Alain, WOROU Simon
- * Développement économique, attractivité et communication : VERGNAT Christophe, WOROU Simon
- * Finances : VERGNAT Christophe, WOROU Simon
- * Petite enfance, enfance, jeunesse : GAYRARD Serge, WOROU Simon
- * Voirie, Mobilité : MALGOUYRES Christophe, POMIE Alain
- * Tourisme, Loisirs et Equipements Sportifs : PEAN-BARRE Marie, REBOIS Olivier
- * Agriculture et développement durable : MALGOUYRES Christophe, WOROU Simon
- * Assainissement : HYGONNET Jean-Paul, WOROU Simon
- * Affaires scolaires : GAYRARD Serge, WOROU Simon
- * Urbanisme et aménagement du territoire : COURNUT Henri, WOROU Simon
- * Social et Culturel : GAYRARD Serge, WOROU Simon

2020/059 : Désignation des délégués auprès du SMICA,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il appartient au Conseil Municipal de désigner deux délégués auprès du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises – SMICA.

Le Conseil Municipal, nommé à l'unanimité, les deux délégués suivants auprès du SMICA :

Nom – Prénom : Monsieur Alain POMIE

Adresse personnelle : Impasse du Tilleul 12120 SAINTE JULIETTE SUR VIAUR

Adresse mail : sapomie@outlook.fr

Numéro téléphone : 06 22 78 21 40

Nom – Prénom : Monsieur Christophe VERGNAT

Adresse personnelle : Les cans

Adresse mail : christophe.vergnat@wanadoo.fr

Numéro téléphone : 06 87 07 15 76

2020/060 : Commission : Voirie – Assainissement - Urbanisme au sein du conseil municipal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de reformer la commission voirie assainissement urbanisme, car le président de cette commission n'a plus de délégation et de ce fait ne suit plus les travaux.

Le Conseil Municipal décide la formation des commissions suivantes :

✓ **Commission :** Voirie – Assainissement - Urbanisme

Président : POMIE Alain,

Membres : CHALET Frédéric, COURNUT Henri, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, WOROU Simon

2020/061 : Election du 4ème adjoints au maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant le [décret n° 2020-571](#) du 14 mai 2020

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à la nomination du 4^{ème} adjoint par un vote à main levée

Monsieur Henri COURNUT se présente

Premier tour de scrutin :

Nombre de présents : 13

Nombre de procuration : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Mr Henri COURNUT: 13 voix pour et 1 voix contre

Mr Henri COURNUT ayant obtenu la majorité absolue, il est nommé 4^{ème} adjoint au maire de la commune de Sainte Juliette sur Viaur.

➤ Nouvelle organisation des élus

Proposition d'organigramme du Conseil Municipal de Sainte Juliette/Viaur 2020-2026							
WOROU SIMON: Le Maire Président de la commission des finances Les délégations générales du conseil municipal au Maire		M VERGNAT CHRISTOPHE Chargé de mission spéciale auprès du Maire: préparation des budgets et suivi des finances de la commune		Les délégations aux élus			
POMIE ALAIN 1er Adjoint Président de la commission voiries Chargé des travaux neufs et des projets Remplace le Maire et auprès des autres Adjoints et des élus Dispose de toutes les délégations de signature du Maire en son absence							
GAYRARD Serge 2ème Adjoint Chargé des affaires environnementale et sociale de la commune Président de la commission affaires		REBOIS Olivier 3ème Adjoint Chargé de l'animation et de la vie associative Président de la commission animation		COURNUT Henri 4ème Adjoint Chargé de missions auprès du Maire	MALGOUYRES Christophe Chargé de missions auprès du 1er adjoint	PEAN-BARRE Marie Chargé de missions auprès du Maire	HYGONNET Jean-Paul Chargé de missions auprès du Maire
Gestions des affaires scolaires		*Programmation des animations *Organisation des festivités		Gestion du patrimoine mobiliers (parcs à poubelles, bancs et autres)	Suivi des voiries communales	Gestion du fleurissements de la commune	Gestion des illuminations de Noel
Gestion des états des lieux		Le repas des Aînés		Gestion du patrimoine immobilier	Suivi du déneigement	Entretien et ouverture des chemins ruraux	Des stations d'épuration
Projet d'adressage et réalisation des panneaux des rues		Le marché de Pays	Mme ROBLOT Sandrine	Création des aires de jeux	Suivi de l'entretien des bordures de routes Le fauchage		Gestion des employés techniques
Réalisation biannuel du bulletin municipal	Mme SIMON Nathalie	<u>La Communication</u> * Facebook *L' actualisation régulière du site internet * Réalisation des bulletins intermédiaires	Mme SIMON Nathalie				Contrôle des autorisations de travaux de voiries

[2020/062 : Versement des indemnités des élus](#)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Considérant que la commune compte 605 habitants, les taux maximums pouvant être attribués sont pour les adjoints au Maire de 10.7 %.

Vu la délibération 2020/021 du 28 mai 2020

Considérant l'élection du 4^{ème} adjoint du 01/10/2020

Monsieur le Maire propose un taux de **5.56 %** au quatrième adjoint, car les délégations vont être partagées avec 3 autres élus qui recevront chacun **1.28 %**.

Considérant que le montant mensuel correspondant à l'indice brut 1027 est à ce jour de : 3 889,40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité et avec effet au 01 octobre 2020 de fixer le taux des indemnités et les montants correspondants pour l'exercice effectif de fonction des adjoints au Maire :

	Taux en % de l'indice 1027	Indemnité brute mensuelle
4 ^{ème} adjoint	5.56 %	216.16 €
Conseiller partageant délégation du 4 ^{ème} adjoint	1.28 %	50.00 €

2020/063 : Fixation du prix de la location du chapiteau

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer le montant des locations pour le petit chapiteau.

Il propose les conditions de location suivante uniquement sur la commune.

ORIGINE DU DEMANDEUR	DE LA COMMUNE	DE LA COMMUNE
Type de demandeur :	Particulier	Association communale
Conditions particulières :	Le chapiteau ne doit pas quitter la commune. Il faut 2 personnes pour monter et démonter le chapiteau, en plus de l'agent communal qui assistera aux montage et démontage.	Le chapiteau ne doit pas quitter la commune. Il faut 2 personnes pour monter et démonter le chapiteau, en plus de l'agent communal qui assistera aux montage et démontage.
TARIFS DE LOCATION : pour 2 journées consécutives ou un week-end	80 € pour le week-end soit un ou deux jours : du vendredi soir au lundi matin (9H00) au plus tard Durée impérativement définie lors de la location	GRATUIT
ETAT DES LIEUX :	OUI	OUI
CAUTION GENERALE :	500 €	500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, décide de valider les tarifs ci-dessus.

2020/064: Vente du lot n°11 du lotissement « les Agoustes » et délégations consenties au maire pour ladite vente

Vu la délibération n°2017/040 du Conseil Municipal en date du 18 mai 2017 ;

Monsieur le Maire fait part aux élus de la demande d'acquisition formulée par Monsieur GESTALIN, portant sur le lot n°11 (onze), parcelle B 915, d'une superficie de 841 m² moyennant le prix de 55 € TTC le m² pour un total de 46 255 Euros TTC.

Monsieur le Maire demande aux élus de donner leur avis sur la demande d'acquisition et de l'habiliter à procéder à toutes les formalités nécessaires pour l'établissement de l'acte de vente à venir dans le cas où ils y seraient favorables.

Monsieur le Maire propose l'exonération de la taxe de raccordement de 3 500 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 voix contre décide :

- **De vendre** le lot n°11 (onze), parcelle B 915, d'une superficie de 841 m² moyennant le prix de 55 € TTC le m² à Monsieur GESTALIN.
- **D'exonérer** Monsieur GESTALIN de la taxe de raccordement
- **De confier** toutes délégations de pouvoir et de signature à Monsieur le Maire pour s'occuper des formalités nécessaires à la signature de l'acte de vente.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions liées à cette délibération et à signer les documents y afférents.

2020/065 : Demande de subventions – 2^{ème} tranche de l'aménagement du cœur du village : Tranche conditionnelle

Monsieur le Maire informe les élus que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la 2^{ème} tranche conditionnelle de l'aménagement du cœur du village.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet Cœur de village pour le bourg de Sainte Juliette sur Viaur consistera en l'embellissement du bourg de Sainte Juliette, sa mise en sécurité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la réalisation du projet, le plan de financement et le calendrier de réalisation des travaux.

Monsieur le Maire indique que le montant prévisionnel de ce projet s'élèverait à la somme de **228 431.20 € HT** selon le plan prévisionnel ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT		
Aménagement du bourg: cœur de village		
COMMUNE DE SAINTE JULIETTE/VIAUR		
DEPENSES		
		HT en €
Projet Coeur de village		
2 ^{ème} tranche: Tranche conditionnelle	Place de l'Eglise	100 426.50 €
	Rue du Talhurou Sud	22 313.70 €
	Rue Célestin Boudou partie sud	43. 845.50 €
	Rue de la Cantounade+Partie gauche de le Place de la mairie	50 845.50 €
Cabinet LBP	Maîtrise d'œuvre	11 000 €
TOTAL		228 431.20 €

RECETTES	
	HT en €
Demande de subventions DETR (Préfecture) 25%	54 385.30 €
Demande de subvention Conseil Départemental 25%	54 385.30 €
Demande de subventions Région Occitanie	37 000.00 €
Fonds de concours (voirie) Pays Ségali Communauté	10 000.00 €
Autofinancement communal	72 660.60 €
TOTAL	228 431.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents décide :

- **D'approuver** le projet Cœur de village du bourg de Sainte Juliette sur Viaur,
- **D'approuver** le plan de financement ci-dessus présenté,
- **D'approuver** le calendrier de réalisation des travaux ci-dessus présenté,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

2020/066 : Acquisition de la Marianne d'or

Monsieur le Maire indique qu'en juillet dernier, il a été lauréat du palmarès 2020 des Marianne d'Or de la Démocratie locale, de la Santé et de la Solidarité. La participation à ce tableau d'honneur de l'excellence et de la confiance de la Démocratie de proximité est le témoignage de notre attachement à l'intérêt général et à notre entière adhésion aux valeurs de la République.

Monsieur le Maire fait part aux élus que suite à cette distinction pour avoir la Marianne d'or dans la mairie il faut l'acquérir.

Le prix affiché est de 2880 euros, avec les frais de déplacement des délégués du jury de la Marianne d'Or.

Monsieur le Maire propose aux élus d'acquérir ce trophée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour, 1 contre et 4 abstentions, décide :

- **D'acquérir** la Marianne d'Or
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, à signer le bon de commande.

2020/067 : Possession de la Marianne d'or

Monsieur le Maire indique qu'en juillet dernier, il a été lauréat du palmarès 2020 des Marianne d'Or de la Démocratie locale, de la Santé et de la Solidarité. La participation à ce tableau d'honneur de l'excellence et de la confiance de la Démocratie de proximité est le témoignage de notre attachement à l'intérêt général et à notre entière adhésion aux valeurs de la République.

Monsieur le Maire fait part aux élus que cette distinction est nominative, il souhaite à la fin de ses mandats pouvoir récupérer la Marianne d'or

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire, à prendre la Marianne d'or à la fin de son mandat.

La séance est levée à 0.40.